



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 10 mars 2025

N° d'affaire : 2025.KAIO.15

Office d'informatique et d'organisation, groupe de produits « Informatique et organisation ». Crédit supplémentaire 2024

1. Objet

Crédit supplémentaire pour des dépenses concernant des projets, du développement, du conseil, des services d'exploitation et de maintenance dans le cadre de la fourniture des produits et services de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) en 2024.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC, RSB 101.1) : article 76, lettre e
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin, RSB 620.0) : article 9, articles 21 à 30 et article 34
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin, RSB 621.1) : articles 9, 26, 28, 30, 32, 35 et 39
- Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN, RSB 109.1) : articles 31 et 32
- Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN, RSB 109.111) : articles 26 à 28
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP, RSB 731.22) : article 13, alinéa 1, lettre a

3. Montant du crédit et groupe de produits

3.1 Répercussions sur les soldes du compte de résultats et du compte des investissements

Groupe de produits n° 4476000001, Informatique et organisation	Montants en CHF
Solde du compte de résultats / crédit budgétaire 2024 (prévu)	37 077 550.88
Solde du compte de résultats / compte 2024 (effectif) (version de groupe 1)	39 048 723.18
Crédit supplémentaire 2024 (arrondi)	2 000 000.00

3.2 Groupe(s) de produits dans lequel (lesquels) est prévue une compensation

Groupe de produits n° 4472000001, Impôts et prestations de services	Montants en CHF
Solde du compte de résultats / crédit budgétaire 2024 (prévu)	-6 009 256 794.62
Solde du compte de résultats / compte 2024 (effectif) (version de groupe 1) avant compensation	-6 073 609 922.87
Part du crédit budgétaire pas encore utilisée	-64 353 128.25
Compensation selon proposition actuelle	2 000 000.00
Solde du compte de résultats / compte 2024 (effectif) (version de groupe 1) après compensation	-62 353 128.25

4. Répercussions sur les prestations

Le crédit supplémentaire n'a pas de répercussion sur la réalisation des objectifs de prestation du groupe de produits. La compensation est possible dans le groupe de produits Impôts et prestations de services grâce à l'amélioration de solde résultant de l'augmentation des recettes fiscales en 2024.

5. Justification

En CHF	Budget	Compte	Écart
Charges d'exploitation	137 580 676.05	131 314 869.80	-6 265 806.25
30 Charges de personnel	20 970 960.80	18 937 177.62	-2 033 783.18
31 Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation	116 583 376.77	112 350 447.05	-4 232 929.72
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 538.48	1 538.05	-0.43
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux			
36 Charges de transfert		10 000.00	10 000.00
37 Subventions à redistribuer			
39 Imputations internes	24 800.00	15 707.08	-9092.92
Revenus d'exploitation	-100 603 125.17	-92 356 036.37	8 247 088.80
40 Revenus fiscaux			
41 Régales et concessions			
42 Contributions	-170 879.60	-271 426.69	-100 547.09
43 Revenus divers		-0.03	-0.03
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux			
46 Revenus de transfert		-10 594.00	-10 594.00
47 Subventions à redistribuer			
49 Imputations internes	-100 432 245.57	-92 074 015.65	8 358 229.92

Résultat d'exploitation	36 977 550.88	38 958 833.43	1 981 282.55
34 Charges financières	100 000.00	92 670.98	-7329.02
44 Revenus financiers		-2781.23	-2781.23
Résultat financier	100 000.00	89 889.75	-10 110.25
Résultat opérationnel	37 077 550.88	39 048 723.18	1 971 172.30
38 Charges extraordinaires			
48 Revenus extraordinaires			
Résultat extraordinaire			
Résultat global du compte de résultats (budget global)	37 077 550.88	39 048 723.18	1 971 172.30

Commentaire :

Ce crédit supplémentaire vise à couvrir le dépassement du solde du compte des prestations de l'OIO, qui s'élève à près de CHF 2,0 millions. La principale raison de ce dépassement est le recul, par rapport à ce qui avait été prévu, de la demande des DIR/CHA/JUS en services TIC de base et en applications de groupe, qui représente environ CHF 8,2 millions. Celui-ci se traduit par un déficit équivalent du compte des revenus provenant des imputations internes.

Ces imputations en moins par rapport au budget sont contrebalancées par une diminution de CHF 6,3 millions des dépenses de l'OIO. Les DIR/CHA/JUS ont moins commandé de prestations que prévu, en ce qui concerne surtout les plateformes d'applications et les services d'impression. Pour les autres produits, les écarts par rapport au budget sont compensés par une réduction des charges de personnel. Cette différence justifie le crédit supplémentaire d'environ CHF 2,0 millions.

Berne, le 10 mars 2025

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général